



Qui doit rendre la caution en cas de vente ?

Par **question**, le **20/07/2011 à 12:05**

Bonjour,

je vais acheter une maison louée à une famille. Cette famille a versé une caution au début de son bail.

Le bail se termine dans un an mais je dois acheter la maison cet été.

Ma question : est-ce à moi de leur rendre leur caution ou à l'ancien propriétaire ?

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 12:06**

C'est au bailleur au moment de la fin du bail.

Donc vous devez exiger du vendeur qu'il vous la transfère

Par **question**, le **20/07/2011 à 12:07**

merci pour la réponse. Il faudra donc que je m'en souviene pour lui rappeler avant d'acheter

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 15:06**

Vous devez le faire mentionner dans le compromis de vente, puis dans l'acte de vente